



---

**Réunion de la commission Services publics et services aux publics  
du 12 octobre 2009**

**SYNTHÈSE**

---

*La commission « Services publics et services aux publics » s'est réunie le 12 octobre sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard. L'essentiel de cette réunion était consacré au thème des retraites. Anne-Marie Brocas a décrit l'évolution du système de retraite français et sa complexité avant qu'Yves Canevet (CFDT), Pierre-Yves Chanut (CGT) et Julien Guez (Medef) ne fassent part des besoins d'informations des partenaires sociaux pour disposer des éléments nécessaires à la concertation qui aura lieu en 2010 sur une nouvelle réforme. Tous trois se sont notamment retrouvés sur la nécessité d'améliorer la connaissance sur les parcours des cotisants. Patrick Aubert a présenté les instruments mis en place par la Drees ou d'autres organismes pour répondre au mieux à ces demandes : exploitation de données issues des fichiers administratifs des caisses de retraites, enquêtes générales ou spécifiques, échantillons inter-régimes de retraités et de cotisants. La commission a d'ailleurs accordé un avis d'opportunité favorable à une enquête sur les motivations de départ à la retraite. Enfin, Cédric Afsa et Baudouin Seys ont présenté les principaux axes du programme statistique 2010. A cette occasion la commission a fait part de l'importance qu'elle accorde à la constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants.*

D'après Anne-Marie Brocas, le système de retraite français se caractérise tout d'abord par son grand morcellement qui résulte d'une double logique institutionnelle : une logique d'organisation par secteurs professionnels et une logique d'application de niveaux de couverture différents. Le croisement de ces deux logiques se traduit par l'existence de dizaines de régimes et de plusieurs centaines d'organismes gestionnaires. Chaque assuré peut, au cours de sa vie avoir été affilié à plusieurs régimes, sans compter les régimes complémentaires. Ainsi, en moyenne, un assuré social perçoit 2,3 pensions servies par des régimes de base différents et un tiers des assurés appelés « pluri-pensionnés » relève de plusieurs régimes de base. La situation est encore compliquée par le fait que le champ couvert par les régimes dépasse celui de la population résidente. Les sources administratives sont riches d'informations. Mais chaque source ne couvre que le régime dont elle est issue et reflète ses spécificités. Aussi, est-il difficile de passer de la connaissance statistique des retraites à celle des retraités à moins que l'on ne s'intéresse qu'aux seuls uni-pensionnés. De même, il est délicat de rapprocher, les données issues des régimes, des données macro-économiques ou démographiques provenant d'enquêtes générales.

En second lieu, les règles qui régissent les régimes n'ont cessé de se complexifier au fil des réformes depuis le début des années quatre-vingt. Au sein des deux grandes catégories (par annuité ou par points), chaque régime applique ses propres modalités quant à la prise en compte de l'âge, de la durée, des rémunérations, ..... Certains retiennent aussi la situation familiale des personnes selon des critères variables (situation matrimoniale, nombre d'enfants, date de naissance des enfants,.....). Beaucoup d'informations sont donc nécessaires. De plus, la non-linéarité des formules de calcul ne permet pas de raisonner sur des moyennes. En troisième lieu, il y a des interférences parfois fortes des régimes de retraite avec d'autres champs, emploi, santé et épargne en particulier. Ces intersections sont mal connues du fait de l'absence de données.

Ces constats permettent de dégager un certain nombre de priorités. Les remontées des informations émanant des différents régimes et leur articulation sont à améliorer. Les démarches entreprises en ce sens seront d'autant plus efficaces qu'elles s'accompagneront d'une normalisation des notions utilisées par les différents régimes. Les travaux conduits par le GIP info-retraites vont dans ce sens mais doivent

être poursuivis. Les analyses menées sur les poly-pensionnés devraient être multipliées et approfondies. Par ailleurs, des analyses en termes de dispersion sont nécessaires et la combinaison des divers outils d'analyse est à encourager. Enfin, il faudrait investir de manière plus importante sur des thèmes jusque-là peu ou pas explorés : les zones d'interférence entre retraite et emploi, santé ou épargne et surtout les populations expatriées et immigrées dont une bonne connaissance est indispensable à l'élaboration de projections robustes.

Ensuite, Yves Canevet pour la CFDT, Pierre-Yves Chanu pour la CGT et Julien Guez pour le Medef ont exposé les besoins des partenaires sociaux dans le domaine de la retraite. Tous trois sont en accord avec le constat dressé par Anne-Marie Brocas et les priorités énoncées. Ils ont néanmoins insisté sur le besoin d'améliorer encore la connaissance des parcours des cotisants en particulier à la période charnière entre emploi et retraite. Il serait également nécessaire de disposer de données aussi fines et aussi longues que possible sur les taux de remplacement au moment de la liquidation, sur l'évolution du niveau de vie des seniors après la liquidation et sur le rôle du patrimoine (dont l'épargne retraite).

Patrick Aubert pour la Drees a ensuite présenté les instruments mis en œuvre pour répondre au mieux à ces demandes. Le système d'information repose aujourd'hui en grande partie sur les fichiers administratifs des caisses de retraites. Chaque caisse possède des bases sur ses retraités et sur ses cotisants c'est à dire sur le seul champ qu'elle couvre. Aussi, la Drees a-elle développé des échantillons inter-régimes de retraités depuis 1988 et de cotisants depuis 2001 qui sont désormais quasi-exhaustifs. Ces échantillons constitués tous les quatre ans par appariement des fichiers administratifs des différentes caisses sont enrichis d'informations sur les déroulés de carrière à partir d'autres sources administratives (DADS, panel État de l'Insee,...). D'autres informations sont collectées à travers des enquêtes générales (enquête emploi et patrimoine de l'Insee, SHARE conduite par l'Irdes,...) ou spécifiques (enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite et sur l'épargne retraite de la Drees,...). Pour enrichir cet arsenal, la commission a accordé un avis d'opportunité favorable à une enquête sur les motivations de départ à la retraite présentée par la Drees.

Enfin, Cédric Afsa pour le Service statistique ministériel (SSM) Éducation et Baudouin Seys pour la Drees ont présenté les principaux axes du programme statistique 2010. Ceux-ci seront très marqués par la demande européenne et les besoins d'informations localisées. Une enquête handicap-santé européenne est en voie d'élaboration tandis que la fourniture de tableaux d'indicateurs relatifs à la politique éducative deviendra obligatoire à court terme. Les travaux d'évaluation des politiques publiques garderont une place importante dans le programme de la Drees en particulier pour estimer l'impact du RSA (revenu de solidarité active). Le SSM Éducation poursuivra ses efforts pour consolider et développer des systèmes d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves. La commission a exprimé, dans un avis pris en séance, son appui aux efforts déployés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) pour expliciter les finalités de l'identifiant unique élève et des informations sociales contenues dans les bases de données qu'elle utilise.